

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

04/2024

Objet : Demande de subvention DETR 2024 portant sur l'acquisition de matériels informatiques

SEANCE VENDREDI 26 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 26 janvier à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 19 janvier 2024 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN

Absents excusés :

Gérard BLANC pouvoir à Serge NARDIN

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Christelle THIEBAULT pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Absents : *Amandine HEBREARD*

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire expose que le projet d'acquisition de matériels informatiques, dont le coût est estimé sur la base de devis à 6 674.50€ HT soit 8 009.40€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) correspondant à la catégorie investissements (tablettes numériques, TBI) qui peut être subventionné jusqu'à 80% du coût du projet HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

- **ADOPTER** ce projet pour un montant de 6 674.50 HT
- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition tablettes, matériel informatique	6 674.50	DETR (80%)	5 339.60
		Autofinancement	1 334.90
TOTAL	6 674.50	TOTAL	6 674.50

- **SOLLICITER** une subvention de 5 339.60€ auprès de l'Etat
- **CHARGER** Madame le Maire de toutes les formalités

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

